Purge du système de freinage, véhicules avec et sans ABS

Nota:

- *Utiliser uniquement du liquide de frein frais conforme à la norme US FMVSS 116 DOT 4.*
- *Le liquide de frein VW/Audi d'origine correspond à cette spécification.*
- *Le liquide de frein est toxique. De plus, étant donné son action corrosive, il ne doit pas entrer en contact avec la peinture.*
- *Le liquide de frein est hygroscopique, c'est-à-dire qu'il absorbe l'humidité contenue dans l'air ambiant. Il doit en conséquence toujours être conservé dans des récipients à fermeture hermétique.*

⇒ Vidange du liquide de frein ⇒ Le Spécialiste et l'Entretien

Système de freinage: purge (avec l'appareil de purge et de remplissage des freins VW 1238/1 ou V.A.G 1238 B)

- Aspirer avec un flacon de purge autant de liquide de frein que possible hors du réservoir de liquide de frein.
- Raccorder l'appareil VW 1238/1 ou V.A.G 1238 B.
- Ouvrir les vis-pointeaux dans l'ordre prescrit et purger les étriers de frein et les cylindres récepteurs. Lors de cette opération, aspirer le liquide de frein usagé avec le flacon de purge faisant partie de l'appareil.

Ordre de la purge

1 – Cylindre récepteur/étrier de frein AR D

2 – Cylindre récepteur/étrier de frein AR G

3 – Etrier de frein AV D

4 – Etrier de frein AV G

Nota:

Sur les véhicules équipés d'un compensateur de freinage, il n'est pas permis de repousser le fléau du compensateur vers le bas pendant la purge du frein arrière.

Tableau modifié pour le réglage du compensateur de freinage

Ressort du train arrière	Coloris-repère	Cote x ± 1 mm
701 511 105 F	vert	281 mm
701 511 105 H/J	orange	270 mm
701 511 105 A/C	blanc	258 mm
701 511 105	violet	280 mm
701 511 105 B	marron	292 mm
701 511 105 G	bleu	246 mm
701 511 105 L	jaune doré	238 mm
701 511 105 K	jaune citron	284 mm
701 511 105 M	rose	268 mm

Service.

Information Technique du Manuel de Réparation

Transporter 1991 ▶

Brochure **Châssis-suspension Edition 02.92**

Marquer dans le tableau des groupes de réparation
Groupe de réparation 47 **Information N° 10**

Concerne: tous les véhicules

Sujet

Modification du réglage du compensateur de freinage

Dès à présent, il ne faut plus repousser vers le bas le fléau du compensateur de freinage pendant la purge du frein arrière sur les véhicules équipés d'un compensateur de freinage.

La purge est également possible sans abaissement du fléau.

Un maniement non conforme a entraîné des avaries sur la tringlerie du compensateur de freinage.

Modification des valeurs de réglage du compensateur de freinage

Les nouvelles valeurs de réglage figurent en page suivante.

Les anciennes valeurs indiquées dans le Manuel de Réparation sont ainsi périmées.

Sommaire	Information Technique page	Brochure à partir de la page
Purge du système de freinage, véhicules avec et sans ABS	1	47-11
- Compensateur de freinage: réglage	3	47-16

380/384/-

Imprimé en Allemagne 000.5273.10.40 **Edition Information:** 06.93